

Annexe II
(Article 16)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR D'APPEL
GREFFE DE

No

Première instance
No

Partie appelante

c.

Partie intimée

CERTIFICAT D'APPEL DÉSSERTÉ

Je soussigné, greffier de la Cour d'appel ou son adjoint, certifie que j'ai, ce jour, constaté le défaut de la partie appelante de produire son mémoire dans le délai prévu au Code de procédure civile et aux Règles de la Cour d'appel en matière civile et, en conséquence, je dépose le présent certificat au dossier attestant que l'appel est déserté, avec dépens, depuis le .

Signé à

Ce

Greffier